Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 20 (1928)

Heft: 11

Artikel: La rationalisation dans l'agriculture

Autor: Schmidt, Franz

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383711

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

impose de lourdes charges. Que l'on songe enfin au sabotage des assurances sociales, desquelles le paysan comme l'ouvrier attendent

une protection en cas d'invalidité et de vieillesse.

Paysans et ouvriers doivent marcher la main dans la main. Ils ont un intérêt commun, celui de défendre leur force de travail de l'exploitation par le capital qui existe dans l'agriculture comme dans l'industrie. Ils ont un autre intérêt commun qui consiste à obtenir une rétribution équitable de leur travail et à diminuer le profit capitaliste. Mais une entente n'est possible que sur la base d'une politique qui protège également ces intérêts du travail et qui ne se soucie pas en premier lieu des possédants, comme le fait la politique actuelle de l'Union suisse des paysans.

La rationalisation dans l'agriculture.

Par Franz Schmidt, ing. agr.

T.

Bien que l'on parle depuis plusieurs années de rationalisation dans l'agriculture, on n'entend pas par là la notion exacte de rationalisation que lui a donnée l'économie politique. On se sert simplement d'une dénomination nouvelle pour désigner les améliorations de la technique des travaux agricoles, phénomène qui se manifestait déjà à l'époque préhistorique. Or, la nouvelle désignation choisie est toujours plus en vogue, parce que la technique a pris des formes complètement nouvelles depuis quelques dizaines d'année.

L'impulsion vers la rationalisation de l'agriculture moderne provient de deux facteurs:

1º Les conditions économiques de la production agricole, en se modifiant, obligent les agriculteurs qui veulent rester à la hauteur et pouvoir soutenir efficacement la concurrence, à modifier spontanément — sans que personne ne le leur commande ou que personne ne le désire — leur système de production et à développer leurs méthodes de travail. C'est là une vieille histoire. Voici un exemple plus récent: Le mouvement de rationalisation d'une intensité extraordinaire, qui se manifesta en Allemagne dans l'agriculture depuis la guerre, était la résultante immédiate de la soumission des ouvriers agricoles à une loi sur la durée du travail, loi qui vint mettre fin à l'exploitation éhontée de la maind'œuvre agricole.

2º L'Etat et la société, qui sont intéressés directement à une agriculture saine et solidement établie, déployent tous leurs efforts pour agir sur la volonté et l'intelligence des agriculteurs en vue de faire progresser la rationalisation. A cet effet, il a été créé des instituts de formation professionnelle qui procèdent à des essais et donnent des conseils. La dernière innovation dans ce domaine a consisté à faire de l'enseignement du travail agricole

une branche d'enseignement spéciale dotée d'instituts de recherches particuliers. (En Allemagne, à Pommritz: prof. Derlitzky, et à Göttingen: prof. Seedorf.)

TT.

La nature du sol, les conditions climatériques et économiques déterminent en général pour une région le système normal d'exploitation agricole. L'esprit inventif et l'initiative de certains paysans font sortir de ce cadre le système d'exploitation normal et il en résulte des formes d'entreprise variées. Si ces entreprises obtiennent du succès, non seulement elles continuent leur exploitation, mais elles incitent les autres à les imiter. Quand elles obtiennent un résultat négatif, on les voit revenir alors à l'ancien mode d'exploitation. Toutefois, les deux genres d'entreprises sont nécessaires, tant celles qui sont favorisées de la fortune que celles qui ne le sont pas, car elles se complètent mutuellement, montrent quelles sont les limites d'améliorations réalisables ou indiquent la voie à suivre. Toutes sont l'expression de l'esprit d'initiative

qui anime les différents agriculteurs.

En Suisse, la main-d'œuvre est relativement chère, bien que notre pays accuse un excédent de population. Les statistiques du Secrétariat suisse des paysans montrent que le 40 % des frais de production se rapporte à la main-d'œuvre humaine dans les exploitations recensées par cet organe. C'est pourquoi le paysan suisse s'est tourné en premier vers la rationalisation, c'est-à-dire vers l'emploi des machines. Un exemple typique de la façon dont nos exploitations agricoles qui s'occupent de la production du fourrage (il est bien entendu que ce sont de petites exploitations) s'entendent à économiser la main-d'œuvre, réside dans l'installation de pompes à purin modernes (pompes électriques, appareils d'irrigation, etc.). Ceci fut possible grâce à la conjoncture favorable qui dura plusieurs années et dont profita notre production en lait et en bétail. Dans d'autres branches de production sont investis également des capitaux assez importants. Les machines employées pour les fenaisons sont, par exemple, en train d'enlever tout occasion de travail aux faucheurs ambulants.

D'autres pays plus pauvres que la Suisse ne connaissent pas un investissement de capitaux aussi considérable dans les petites exploitations. Seuls les gros paysans peuvent se payer le luxe des machines. Les exploitations Ford viennent à cet égard en tête du mouvement de rationalisation. La culture au moyen de moteurs permet d'exécuter les labours dans l'espace de deux à trois semaines.

Une autre série de mesures des praticiens de la rationalisation réside dans l'organisation du travail et la répartition du travail. Les travaux sont répartis aussi également que possible sur toute l'année par une suite de culture appropriée. Une culture ne peut pas être, par exemple, étendue à volonté, mais doit être restreinte de telle façon qu'il soit possible de faire face aux semailles, à la récolte, etc., avec la main-d'œuvre disponible. Une exploitation normale, s'occupant exclusivement des céréales, cultivera, par exemple, plusieurs sortes de blés, des blés printanniers et des blés d'automne, afin d'avoir à sa disposition une plus longue période pour procéder aux moissons. Un certain rapport sera fixé entre les différentes cultures: céréales, plantes sarclées, arbres fruitiers, sylviculture, etc., se complètent mutuellement et permettent aux paysans d'établir un programme de travail s'étendant sur toute l'année. Le cas échéant on peut introduire une exploitation accessoire, afin d'occuper la main-d'œuvre pendant la saison-morte (par exemple, l'exploitation d'une carrière). En un mot, il incombe au chef d'exploitation d'établir, au moyen de mesures d'organisation appropriées, un rapport rationnel et constant entre le travail et la main-d'œuvre. Il est évident que nous ne pouvons énoncer ici les innombrables dispositions pratiques que le petit paysan, aussi bien que le propriétaire d'une grande entreprise agricole, doit savoir prendre en tout temps pour assurer une marche normale et rationnelle, tout en apportant les simplifications

utiles aux procédés en usage.

Pour les grandes entreprises, on en est arrivé à divers systèmes de rétribution à la tâche, exposés par Luders 1 et Bartel 2 dans deux brochures. Parmi ces modes de rétribution, les primes de rendement sont sans doute les plus intéressantes et les plus modernes. Ces primes peuvent être allouées en particulier pour tous les travaux avec attelage (les labours, les semailles à la machine, le hersage, etc.). Le chef d'exploitation désigne au commencement du travail la tâche à accomplir en une demi-journée et l'ouvrier doit faire son possible pour achever ce travail dans le délai prescrit. S'il y parvient, il aura droit à une prime en plus de son salaire. En revanche, il ne touche pas celle-ci s'il n'a pas rempli sa tâche ou s'il a fini le travail avant l'expiration du temps prescrit; dans ce dernier cas, il doit continuer de travailler jusqu'à la fin du temps prescrit. Par le moyen de ces primes, le chef d'entreprise intéresse les ouvriers à l'exécution du travail et évite en même temps le surmenage des bêtes. L'ouvrier se répartit la tâche de telle sorte qu'il puisse exécuter en une demi-journée la quantité de travail prescrite (au besoin, le chef d'entreprise lui vient en aide), et en contrôle l'exécution constamment au moyen de sa montre. La rémunération à la tâche prend une extension croissante dans les grandes exploitations. Ceci n'est que juste. Du reste, ce mode de rétribution peut aussi s'appliquer, dans une large mesure, aux petites exploitations agricoles, notamment partout où la qualité du travail peut être facilement contrôlée.

 $^{^{\}rm 1}$ W. Luders: «L'augmentation de la production agricole par l'emploi du système Taylor ». Berlin 1926.

² R. Bartel: «Prime de rendement et calcul de pensum pour travaux de voiturage». Berlin 1926.

Or, c'est ici que commence précisément le mode de rationalisation qui exige du paysan non pas un sacrifice financier, mais une certaine dose d'intelligence et d'habileté. Nous voulons parler de la détermination des taux de rémunération à la tâche et de l'établissement des parts de travail. La fixation de ces dernières est notamment assez difficile. L'homme d'âge, d'expérience, qui connaît à fond ses terres, avec toutes leurs particularités, n'aura pas de grandes difficultés à prévoir le temps nécessaire à la culture d'une certaine superficie. Par contre, le jeune paysan, sans routine, devra bien calculer et mesurer. Pour le travail à la charrue, par exemple, il faudra d'abord établir la superficie du terrain très exactement, contrôler l'allure normale d'exécution du travail et fixer ensuite provisoirement une tâche à l'ouvrier. Pour d'autres travaux, avec attelage, tels que voiturage du fumier, le chef devra d'abord faire exécuter le travail sous contrôle, noter le temps nécessaire au chargement, au voiturage et au déchargement, et indiquer ensuite aux ouvriers le délai pour accomplir le travail entier à l'allure du début. Pour les petites et moyennes exploitations, de telles méthodes peuvent convenir, car les fautes qui pourraient se produire ne tirent pas à conséquences. Dans les grandes exploitations, la fixation du temps nécessaire à l'accomplissement d'un travail devra se faire avec une exactitude beaucoup plus rigoureuse. Dans la brochure précitée, Bartel cite quelques formules simples qui permettent de déterminer assez exactement les quotes de travail. A cet effet, il utilise l'appareil à mesurer la force de traction, appareil qui s'intercale entre l'attelage et la charrue (herse, etc.) et qui donne, à l'aide d'un dispositif très simple, des diagrammes indiquant la force de traction. Ces indications sont précieuses pour la fixation des pensums.

Pour illustrer le succès des primes de rendement, Bartel a montré dans des graphiques, établis à l'intention de l'exposition d'agriculture de Stuttgart 1925, quelle a été l'augmentation du rendement obtenue par l'introduction du système précité, en comparaison du système de rétribution à la journée. Dans l'exploitation agricole qu'il dirige, il a obtenu une économie d'attelage de 50 %, de durée du travail de 30 % et n'a payé comme prime, pendant toute une année, que 650 marks répartis entre 12 domestiques.

Une révolution dans le domaine de la spécialisation et de la répartition du travail agricole n'est pas prête d'intervenir dans nos pays. Beaucoup trop d'obstacles s'y opposent encore: l'économie agraire se base encore beaucoup trop sur la préoccupation de ne satisfaire qu'aux propres besoins de la famille du producteur. Il est vrai que les exploitations suisses s'occupant de la production de fourrages font ici exception. En Allemagne, on trouve une spécialisation assez prononcée également dans l'élevage des volailles. On y relève les genres d'exploitation ci-après: incubation de poussins pour la vente immédiate lors de l'éclosion, élevage

de volailles pour la vente à trois mois, incubation artificielle, élevage de volailles pour l'engrais, etc. Les résultats de cette spécialisation sont satisfaisants à tous égards.

III.

La petite exploitation procède encore à la rationalisation par un moyen particulier: par la constitution de coopératives. Ce moyen permet la concentration des capitaux nécessaires aux coopératives de production et de consommation.

Une résolution votée par la commission d'agriculture de la conférence économique internationale s'est prononcée en faveur de la concentration coopérative dans l'agriculture: «... Vu le grand nombre d'exploitations agricoles petites et moyennes — parmi lesquelles on ne constate pas un mouvement de concentration comme dans l'industrie —, l'organisation de l'agriculture selon les principes coopératifs, qui ont fait leur preuve, doit être encouragée...»

Exemple: Nous avons déjà dit souvent que la grande entreprise est supérieure à la petite, du fait qu'elle a la possibilité de se servir des machines. Grâce à la constitution de coopératives, le petit paysan a la possibilité d'utiliser, en commun avec ses voisins, des machines relativement chères, telles que les machines à battre, à semer, etc.

Exemple: Dans l'élevage du bétail pour la production laitière, on avait attribué beaucoup trop de valeur jusqu'à maintenant à la forme de la bête, sans s'occuper de la quantité de lait qu'elle était sensée donner. Il est vrai que l'extérieur présente certains signes qui permettent des conclusions à cet égard, mais celles-ci ne sont pas toujours exactes. La qualité et la quantité du lait dépendent de propriétés qui sont soumises aux lois de l'hérédité. Or, depuis quelques années, nos syndicats d'élevage — le syndicat d'élevage de la petite race valaisanne d'Erringen a le premier, sous la direction de A. Luisier, ing. agr., montré la voie à suivre — procèdent à des examens des qualités de production: on contrôle régulièrement la quantité de lait donné par les vaches, afin que le paysan possède des indications exactes sur le rendement de son bétail, indications devant lui servir de directives dans le choix des bêtes spécialement qualifiées pour la reproduction. Ces contrôles de la production laitière constituent un commencement dans la réforme du système suisse d'élevage.

Exemple: Une chose assez difficile pour maint paysan consiste — même en Suisse, en dépit des nombreuses écoles d'agriculture — à calculer les rations de fourrage. C'est là une tâche très importante, surtout dans les exploitations laitières possédant des vaches accusant un rendement maximum de lait. Au Danemark et dans d'autres pays du nord, des associations appelées « sociétés de contrôle » ont résolu la question d'une façon très satisfaisante: des «assistants de contrôle » passent périodiquement dans l'étable de chaque paysan et calculent, d'après une formule basée sur les résultats des dernières recherches, la ration de fourrage la plus appropriée à chaque tête de bétail. En Suisse, on ne parle pas encore de créer des « sociétés de contrôle »; par contre, on s'entretient beaucoup du prix du lait.

Exemple: L'activité commerciale du paysan est aussi rationalisée. La vente de ses produits est organisée sur une base coopérative (par exemple: fédération des producteurs de lait). Il en est de même pour l'achat des produits nécessaires à l'agriculture.

L'influence exercée par l'Etat sur le développement de l'agriculture est incommensurable. Nous avons relevé au début qu'une économie rurale bien assise doit être considérée, même à notre époque, comme une nécessité sociale. Ce fait s'applique d'autant mieux à la Suisse qu'elle n'a pas de grands propriétaires fonciers, mais seulement des exploitations agricoles d'importance moyenne. La grande propriété est incompatible avec l'esprit suisse. Le paysan helvétique possède en général des domaines de moyenne importance; son bien est un bien commun; ceci ressort d'une façon très caractéristique de la politique suisse en matière de douane et de subventions. La propriété foncière du paysan est inaliénable. Ce principe est reconnu par le Parti socialiste suisse dans son programme agraire. Le sort de l'initiative douanière, lancée par les socialistes en 1923, et les récentes « actions de secours » en faveur de l'agriculture, mettent suffisamment en relief la façon dont la population suisse estime à sa juste valeur les terres et le paysan.

Abstraction faite de ce qui précède, l'Etat fait aussi valoir directement son influence, par différentes mesures, dans la pratique de la rationalisation agricole.

Exemple: Le remaniement parcellaire est chose impossible sans le concours de l'Etat et de ses organes techniques. Grâce à ceux-ci, le travail peut être simplifié pour une quantité d'exploitations. Non seulement on gagne ainsi du terrain en diminuant la longueur des lignes de démarcation, mais on évite des voyages superflus et l'on raccoursit la longueur du chemin à parcourir par les attelages pour se rendre au lieu de travail. Le remaniement parcellaire constitue une des mesures les plus appropriées dans la voie de la rationalisation.

Exemple: Par le contrôle obligatoire de la qualité des produits agricoles d'exportation, l'Etat oblige les paysans à ne mettre sur le marché que des marchandises de qualité uniforme. Cela représente une simplification considérable pour le commerce direct entre les producteurs et les organisations de consommateurs. Un contrôle de la qualité existe pour le commerce du fromage en Hollande, au Danemark, en Norvège, en Esthonie, en Suède, en Angleterre, dans diverses provinces allemandes, en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Afrique du Sud et au Canada. Au Danemark, l'exportation des œufs et de la viande est soumise au contrôle de la qualité. Il en est de même en Norvège pour les poissons, en Hollande pour les fruits et les légumes. En général, ces contrôles ont eu de bons résultats. Ils ont surtout servi à obtenir des prix plus élevés. Des tendances semblables se manifestent également en Suisse.

V.

Nous avons cité au début les deux instituts allemands de recherches agricoles. Les recherches faites par ces instituts tendent à donner une base scientifique solide aux mesures pratiques de rationalisation telles que

l'amélioration de la technique du travail,

l'introduction de machines et d'outils,

l'introduction de nouveaux systèmes de rémunération et notamment du calcul des pensums. Leurs méthodes consistent dans des chronométrages à l'aide du « psychographe » (appareil pour le contrôle du temps employé par les attelages), de la photographie, de films cinématograhiques, etc. Ces études visent les travaux manuels (par exemple: sarclage des carottes) et les travaux avec attelage (par exemple: voiturage du fumier). Les recherches ont pour objet d'établir exactement le temps nécessaire pour l'exécution de certains travaux et en particulier pour certains mouvements réflexes (par exemple: dans le sarclage des carottes, le mouvement de retour de la pioche). Le but à atteindre est d'arriver à des méthodes de travail qui permettent d'économiser du temps et de trouver les moyens évitant les mouvements inutiles. Finalement, les études faites nous mettent à même de dresser des graphiques sur les courbes de rendement, graphiques qui servent à fixer l'allure optimum du travail et la plus judicieuse répartition des pauses.

Etudes concernant les mouvements et la fatigue. Ces études ont trait à l'influence exercée sur le corps humain des diverses méthodes de travail, des diverses allures d'exécution, des diverses répartitions des pauses et des divers outils. Elles cherchent, par des mensurations de la réduction journalière du rendement (due à des facteurs d'ordre moral et physique) des divers ouvriers agricoles, à déterminer la fatigue qui ne pouvait jusqu'ici être directement mesurée. Ces études servent à déterminer les temps optima pour différents travaux.

Etudes sur la production. Elles se documentent sur la production et analysent l'influence qu'exerce sur le rendement la capacité individuelle, l'adaptation individuelle et la volonté individuelle. Elles établissent ainsi les bases pour le calcul des moyennes de rendement.

Ces études scientifiques se distinguent des études pratiques effectuées par les agriculteurs en ce sens qu'elles sont permanentes. La même enquête se poursuit pendant plusieurs jours et en plusieurs saisons, vise divers objets, se répète au cours de diverses années, le tout dans le but de fournir au praticien des chiffres et des dates exacts servant à la rationalisation des méthodes de travail.

Bien que les résultats positifs acquis jusqu'à maintenant ne soient pas très importants, cela ne veut nullement dire que les recherches entreprises n'aient pas de valeur.

Si nous conseillons la création en Suisse d'un institut de recherches agricoles, c'est avec le désir qu'il s'occupe spécialement d'analyser la rationalité des procédés de travail de nos petites exploitations agricoles. Cet institut pourrait exécuter de précieux travaux préparatoires pour la normalisation de l'emploi des machines et des outils agricoles. Il est vrai que les petites exploitations sont à maints égards indifférentes aux innovations. Toutefois, la rationalisation de l'agriculture pourrait précisément avoir comme influence de secouer l'apathie des petites exploitations

agricoles, car celles qui ne s'adapteraient pas aux méthodes modernes verraient leur existence menacée: « Jusqu'à maintenant le petit paysan savait mieux tirer parti de la main-d'œuvre que les grandes entreprises. Or, la nouvelle méthode de rémunération et de travail a réellement conjuré le danger que les grandes exploitations agricoles travaillent plus rationnellement et supplantent les petits paysans...³ »

VI.

Nous dirons encore un mot sur la façon dont les ouvriers agricoles envisagent la rationalisation. Ce qui distingue l'ouvrier moderne du type d'ouvrier d'avant-guerre, c'est qu'il a abandonné la critique des procédés de production pour prendre une part active à la réalisation des progrès économiques. C'est ainsi que nous voyons les ouvriers agricoles ne plus faire opposition à toutes les innovations, mais faire de leur mieux pour s'adapter aux nouvelles méthodes. Dans les régions du nord de l'Allemagne, où se trouvent de grandes exploitations rurales, les fonctionnaires des organisations agricoles prêtent leur concours aux ouvriers de campagne pour la fixation des taux du travail à la tâche et des autres genres de rémunération, parce que les ouvriers de l'agriculture sont facilement exploités dans ce domaine.

« Nous ne pouvons nous représenter les recherches sur le travail agricole et l'application de leurs résultats que s'il existe une cohésion étroite entre le travail des ouvriers agricoles et leurs organisations...» ⁴ Ceci démontre clairement l'attitude moderne que les ouvriers agricoles d'Allemagne ont adoptée à l'égard du problème de la rationalisaton.

La rationalisation est un phénomène essentiellement capitaliste. C'est précisément pour cette raison qu'elle prépare la voie à la socialisation. La caractéristique principale de la socialisation réside dans une production concentrée et particulièrement qualifiée: voilà ce qu'est la rationalisation.

Actualités.

Le Conseil fédéral vient de déclarer la mise en vigueur de quelques articles de la loi sur la lutte contre la tuberculose, du 13 juin 1928. Cette loi, comme son nom l'indique, est destinée à enrayer par des mesures légales la propagation de cette maladie dont meurent en Suisse plus de 7000 personnes par an. Beaucoup est déjà fait chez nous contre ce mal qui frappe tout particulièrement la classe ouvrière. Il existe pas moins de 24 sanatoriums populaires pour adultes, avec 2000 lits et 29 sanatoriums et préventoriums pour enfants avec 1200 lits. Ces établissements hospita-

4 « Der Landarbeiter », Berlin, 16 octobre 1925.

³ Prof. E. Laur, Landwirtschaftliche Monatshefte, Berne 1927, page 155.